

667

S. S. 104-n°3

667

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation d'un arrangement, signé le 15 juin 1910, entre la France et l'Italie concernant la protection des jeunes ouvriers français travaillant en Italie et des jeunes ouvriers italiens travaillant en France. (N° 288, année 1911.)

(Nommée le 30 novembre 1911.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Louis MARTIN. Secrétaire
- 2^e — FERDINAND-DREYFUS.
- 3^e — LOURTIES.
- 4^e — CAZENEUVE.
- 5^e — MOLLARD.
- 6^e — Dominique DELAHAYE.
- 7^e — EMPEREUR.
- 8^e — Alexandre LEFÈVRE. Président
- 9^e — Paul STRAUSS.



Séance du 1^{er} Décembre 1911

Président: M. Alexandre Tefere

Secrétaire: M. Louis Martin (Voy)

Il est procédé au vote de l'ordre du jour qui a eu lieu dans les bureaux; la commission de l'ordre du jour M. M. les Ministres des Affaires Étrangères des Finances et des Affaires locales Jeudi prochain 7 heures aura lieu la séance

Le Secrétaire
Louis Martin

Alexandre Tefere

Séance du 7^{ème} 1911

Le président fait part à la Commission que les ministres du travail et des affaires étrangères ont annoncé qu'ils viendraient devant la Commission donner quelques renseignements au sujet de l'art. 8. Concernant certains industries et d'autres points de l'arrangement franco-italien.

Après débats, la Commission décide de désigner un docteur comme rapporteur, le priant de remettre en rapport avec les ministres pour avoir tous les éclaircissements désirables.

M. Fontaine Directeur du travail au ministère et M. Hartrismondi représentant le ministre des affaires étrangères sont entendus, ainsi que M. Roussel ministre de l'Intérieur.

Le texte de l'article 8 est approuvé sur le sujet des venues.

Les décrets doivent intervenir pour simplifier les dispositions réciproques de protection. En fin de l'article de l'arrangement préviendra les fraudes de l'importation visant l'âge des jeunes ouvriers.

Le Président
Alexandre Tefere

Le Secrétaire
Cayron

Séance du 15 Décembre 1961

Présidence de M. Lefèvre.

M. Colas donne lecture de son rapport.

Le rapport est adopté et la Commission en autorise le dépôt.

Le président :

Alexandre Lefèvre

Le Secrétaire :

Ferdinand Bruffière